

PROCES-VERBAL Comité syndical du 2 février 2023

Date de convocation : 25 janvier 2023

	Titulaire	Gilles CARANTON	Excusé
ARDENTES	Suppléant	Jacky PINCHAULT	Présent
	Titulaire	Pascale BAVOUZET	Excusée
ARTHON	Suppléante	Nathalie JAMET	Excusée
^	Titulaire	Gil AVÉROUS	Excusé
CHÂTEAUROUX	Suppléant	Stéphane ZECCHI	Excusé
	Titulaire	Tony IMBERT	Excusé
CHÂTEAUROUX	Suppléant	Denis MÉRIGOT	Présent
2	Titulaire	Michel GEORJON	Présent
CHÂTEAUROUX	Suppléant	Roland VRILLON	
	Titulaire	Chantal MONJOINT	Présente
CHÂTEAUROUX	Suppléante	Catherine RUET	
	Titulaire	Catherine DUPONT	Présente
CHÂTEAUROUX	Suppléant	Dominique TOURRES	
	Titulaire	Martine LACOTTE	Excusée
COINGS	Suppléante	Cécile ARTACHO	Excusée
4	Titulaire	Luc DELLA-VALLE	Présent
DÉOLS	Suppléant	Fabien BISTON	
	Titulaire	Christian BARON	Présent
DIORS	Suppléant	Philippe DEVAULT	
	Titulaire	Jean PINIER	Présent
ÉTRECHET	Suppléante	Évelyne PETIOT	
	Titulaire	Jacques BREUILLAUD	Présent
JEU-LES-BOIS	Suppléante	Annabelle LELONG	
	Titulaire	Jean-Michel FORT	Présent
LE POINÇONNET	Suppléante	Mathilde FOUCHET	
	Titulaire	Bernard AUJEAN	Excusé
LUANT	Suppléant	Stéphane PETIT	Excusé
- 4 Î D O N	Titulaire	Éric FRESNEAU	Absent
MÂRON	Suppléante	Agnès PERROT	Absente
ACOUTICOCHALIBAE	Titulaire	Christine RENAUDET	Excusée
MONTIERCHAUME	Suppléant	Patrick DAVID	Excusé
CAINT NAMED	Titulaire	Ludovic RÉAU	Excusé
SAINT-MAUR	Suppléant	Éric BERGOUGNAN	Excusé
SASSIERGES-SAINT-	Titulaire	Marc BLANCHET	Absent
GERMAIN	Suppléant	Renaud CARBONNE	Absent



CON		OMMUNES VAL DE L'INDRE BRENNE	
ADCV	Titulaire	Bernadette VILLEMONT	Présente
ARGY	Suppléant	Patrick BOURBON	
	Titulaire	Nicolas THOMAS	Présent
BUZANÇAIS	Suppléant	Régis BLANCHET	
	Titulaire	Philippe YVON	Présent
CHÉZELLES	Suppléant	Olivier PONROY	
LA CHAPELLE	Titulaire	Bernard HUARD DE VERNEUIL	Présent
ORTHEMALE	Suppléant	Christophe MORIN	
	Titulaire	Dany BADET	Excusé
MÉOBECQ	Suppléante	Chantale VILLIÈRE	
	Titulaire	Patrice BOIRON	Excusé
NEUILLAY-LES-BOIS	Suppléante	Françoise GUILLAUME	Présente
	Titulaire	Bruno MARDELLE	Excusé
NIHERNE	Suppléante	Séverine GAGNERON	Excusée
	Titulaire	Patrice PERRAT	Présent
SAINT-GENOU	Suppléante	Martine BOPPER	
	Titulaire	Sylvie OBOUH-FÉGUÉ	Excusée
SAINT-LACTENCIN	Suppléante	Séverine CHAUVIN	
,	Titulaire	Claude NIVET	Présent
sougé	Suppléant	Dominique PERROT	Présent
	Titulaire	Christophe VANDAELE	Excusé
VENDOEUVRES	Suppléante	Ghislaine LEHR	
VILLEDIEU-SUR-	Titulaire	Xavier ELBAZ	Présent
INDRE	Suppléante	Claudine LARDEAU	

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX				
ARDENTES	Nolwenn FORTUIT	Excusée		
BUZANÇAIS	Frédérique MÉRIAUDEAU	Absente		
BUZANÇAIS	Régis BLANCHET	Présent		
CHÂTEAUROUX 2	Jean-Yves HUGON	Absent		
LEVROUX	Nadine BELLUROT	Présente		
LEVROUX	Philippe MÉTIVIER	Absent		
SAINT-GAULTIER	Lydie LACOU	Absente		

Membres en exercice	37
Membres présents	20
Pascale BAVOUZET donne pouvoir à Luc DELLA-VALLE	1
Gil AVEROUS donne pouvoir à Michel GEORJON	1
Martine LACOTTE donne pouvoir à Chantal MONJOINT	1
Bernard AUJEAN donne pouvoir à Jean PINIER	1
Ludovic REAU donne pouvoir à Denis MERIGOT	1
Bruno MARDELLE donne pouvoir à Nicolas THOMAS	1
Membres ayant pris part aux votes	26



INVITÉS (ÉES)				
Caroline GAULTIER-PERRAT	Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne	Absente		
Alexis CHOUTET	Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole	Absent		
Philippe GUILLOT	Conseil de développement Castelroussin Val de l'Indre	Présent		
Mathilde FOUCHET	Conseil régional Centre-Val de Loire	Présente		
Dominique BOUÉ	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusé		
Corine JOUHANNEAU	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusée		
Jeanne CHEVALLIER	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusée		
Christophe AUFRÈRE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présent		
Valérie DEVINEAU	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Excusée		
Élodie JOLIVEAU-VALLÉE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente		
Thibault MOURIER	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présent		

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'an deux mil vingt-trois le deux février à dix-huit heures à Sougé sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE.

Le Président a remercié Monsieur Dominique PERROT, Maire de Sougé, ainsi que les membres du conseil municipal, pour l'accueil du Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre en ce lieu.

L'ordre du jour était le suivant

Point n° 1 : désignation du secrétaire de séance

Point n° 2 : approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 5 décembre 2022

Point n° 3 : approbation du compte de gestion 2022

Point n° 4 : approbation du compte administratif 2022

Point n° 5 : approbation de l'affection du résultat 2022

Point n° 6: approbation du Budget Primitif 2023

Point n° 7 : proposition d'un contrat à durée indéterminée pour le poste de chargée de mission environnement

Point n° 8 : recrutement de la nouvelle assistante de direction - comptable

Point n° 9 : mise à jour du tableau des effectifs des emplois

Point n°10 : point sur le dossier de candidature pour le programme LEADER 2023-2027

Point n°11 : point sur la programmation LEADER 2014-2022 et validation du plan de financement du poste de chargé de mission LEADER jusqu'en 2024

VAL DE L'INDRE

Point n°12 : point sur le projet alimentaire de territoire (PAT) : appel à candidatures

Point n°13: questions diverses / agenda

Le secrétaire de séance,

Vice-Président du Pays Castelroussin Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin

Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE



Point n°1 : Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que, conformément aux nouvelles dispositions portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les Collectivités Territoriales et leurs groupements (ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et décret d'application n°2021-1311), depuis le 1^{er} juillet 2022 le procès-verbal et les délibérations prises lors des Comités Syndicaux doivent être cosignées par un secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A DÉSIGNÉ comme secrétaire de séance Monsieur Jean PINIER.

Point n° 2 : approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 5 décembre 2022

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que le Comité syndical s'était réuni le 5 décembre 2022 à Etrechet, le procès-verbal de cette réunion avait été transmis aux membres du Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ ET A ADOPTÉ le procès-verbal du Comité syndical du 5 décembre 2022.

(Délibération CS 23-02-01)

Point n° 3: compte de gestion 2022

Monsieur Nicolas THOMAS a parcouru le compte de gestion pour l'année 2022 transmis au syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre par le Service de Gestion Comptable.

Celui-ci peut être consulté dans les locaux du syndicat mixte du Pays Castelroussin val de l'Indre au 38 place Voltaire à Châteauroux.

En synthèse, celui-ci montre les résultats suivants en tout point identique au Compte Administratif 2022 :

Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION DE	SECTION	TOTAL DES
	FONCTIONNEMENT	D'INVESTISSEMENT	SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	561 807,00	68 013,03	629 820,03
Titres de recettes émis (b)	389 002,89	27 436,55	416 439,44
Réductions de titres (c)	150,00	36,53	186,53
Recettes nettes (d = b - c)	388 852,89	27 400,02	416 252,91
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	561 807,00	68 013,03	629 820,03
Mandats émis (f)	452 925,56	2 050,58	454 976,14
Annulations de mandats (g)	36.53	0,00	36,53
Dépenses nettes (h = f - g)	452 889,03	2 050,58	454 939,61
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		25 349,44	
(h - d) Déficit	64 036,14		38 686,70



Résultats d'exécution du budget principal

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	40 528,50	25 349,44	65 877,94
Fonctionnement	45 471,74	-64 036,14	-18 564,40
Total	86 000,24	-38 686,70	47 313,54

Les résultats budgétaires présentés restent globalement positifs grâce à des économies réalisées et ceci, malgré l'engagement de l'ensemble des actions prévues en 2022, notamment le dossier de candidature Leader, le bilan du SCoT du Pays castelroussin Val de l'Indre, l'animation de nombreuses actions en matière environnementale,...

La section de fonctionnement reste toutefois légèrement déficitaire, l'année 2022 n'ayant pas permis de se voir verser la totalité des subventions attendues, notamment certaines subventions Leader et, par ailleurs, les subventions pour l'animation du site Natura 2000 pour l'année 2021 qui reste en attente de paiement depuis près de 10 mois. Cette dernière subvention devrait être versée dans un délai de deux mois maximum.

Le recours à une ligne de trésorerie avait été mobilisé de nouveau début 2022, et un appel de fonds a été opéré début 2023 en attente du versement de ces subventions. La situation budgétaire nécessite le maintien d'une attention continue.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

 PREND ACTE du Compte de gestion 2022 qui est en tout point identique au Compte administratif 2022.

(Délibération CS 23-02-02)

Point n° 4: approbation du compte administratif 2022

Sous la présidence de Monsieur Nicolas THOMAS en qualité de 1^{er} Vice-Président - Monsieur Luc DELLA-VALLE étant sorti de la séance - les membres du Comité syndical examinent le Compte administratif 2022.

	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement
Titres émis en 2022	388 852,89	27 400,02
Mandats émis en 2022	452 889,03	2 050,58
Résultat de clôture 2022	-64 036,14	25 349,44

En fonctionnement, les recettes s'élèvent à 388 852,89 euros et les dépenses à 452 889,03 euros, soit un déficit de 64 036,14 euros.

En investissement, les recettes s'élèvent à 27 400,02 euros et les dépenses à 2 050,58 euros, soit un excédent de 25 349,44 euros.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité, - APPROUVE et ADOPTE le Compte administratif 2022.

(Délibération CS 23-02-03)



Point n° 5 : approbation de l'affection du résultat 2022

Le Comité syndical constate le Compte administratif 2021 et statut sur l'affectation de résultats 2021 selon le tableau suivant :

		USSIN VAL DE L'INDRE	CCEMENT
SECTION DE FONCTION	NEMENT	SECTION D'INVEST	
Excédent 2021 repris	45 471,74	Excédent 2021 repris	40 528,50
Recettes 2022	388 852,89	Recettes 2022	27 400,02
Sous total	434 324,72	Sous total	67 928,52
Déficit 2021 repris	0,00	Déficit 2021 repris	0,00
Dépenses 2022	452 889,03	Dépenses 2022	2 050,58
Sous total	452 889,03	Sous-total	2 050,58
Déficit de fonctionnement 2022	64 036,14	Excédent d'investissement 2022	25 349,44
Déficit à reporter	18 564,40	Excédent à reporter	65 877,94

Au résultat de clôture de l'exercice 2022 est ajoutée la reprise des résultats 2021 à savoir :

- un excédent de 45 471,74 euros en fonctionnement
- un excédent de 40 528,50 euros en investissement

Les résultats de clôture 2022 sont les suivants :

- un déficit de 18 564,40 euros en fonctionnement
- un excédent de 65 877,94 euros en investissement

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- AFFECTE le résultat déficitaire de fonctionnement 2022 au budget de fonctionnement 2023 soit 18 564,40 euros (compte 002),
- AFFECTE le résultat excédentaire d'investissement 2022 au budget d'investissement 2023 soit 65 877,94 euros (compte 001).

(Délibération CS 23-02-04)

Point n° 6: approbation du Budget Primitif 2023

Monsieur Luc DELLA-VALLE procède à la présentation détaillée des budgets de fonctionnement et d'investissement conformément aux documents transmis à l'ensemble des membres du Comité Syndical. Pour rappel, le calendrier d'élaboration du budget primitif est le suivant :

- Examen du ROB en bureau syndical le 17 novembre 2022
- ROB approuvé en Comité Syndical le 5 décembre 2022
- Examen du BP 2023 en Bureau Syndical le 19 janvier 2023
- Vote du BP 2023 en Comité Syndical le 2 février 2023.

La section de fonctionnement du Budget Primitif 2023 s'équilibre à hauteur de **586 990,00 euros**. Les éléments détaillés de la section de fonctionnement sont présentés ci-après :

<u>Dépenses</u>



Chap/ article	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CA 2022	BP 2023
002	Résultat de fonctionnement reporté			18 564,40
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	27 000,00	17 657,93	27 450,00
60612	Energie - électricité	4 000,00	2 640,35	5 000,00
60622	Carburants	1 300,00	901,14	2 000,00
60623	Alimentation	300,00	0,00	200,00
60628	Autres fournitures non stockées	19 000,00	12 905,74	18 000,00
60631	Fournitures d'entretien	400,00	338,22	400,00
60632	Fournitures de petit équipement	400,00	225,00	350,00
60636	Vêtements de travail	100,00	0,00	100,00
6064	Fournitures administratives	900,00	647,48	800,00
6068	Autres matières et fournitures	600,00	0,00	600,00
	SERVICES EXTÉRIEURS	189 550,00	131 962,10	168 050,00
61	Contrats de prestation de services	82 000,00	45 115,00	82 000,00
611	Crédit bail mobilier	4 200,00	2 458,04	4 200,00
6122		12 100,00	11 647,06	12 100,00
6132 61521	Locations immobilières Terrain - fournitures de plants	22 000,00	19 401,81	22 000,00
		200,00	354,58	400,00
61551	Matériel roulant	1 200,00	1 225,48	1 500,00
61558	Entretien et réparation - Autre bien mobilier	4 000,00	3 769,41	4 000,00
6156	Maintenance	7 500,00	6 788,61	7 500,00
6161	Primes d'assurance	52 000,00	40 651,20	30 000,00
617	Etudes et recherches		400,91	400,00
6182	Documentation générale et technique	400,00		750,00
6184	Versement à des organismes de formation	750,00	0,00	3 200,00
6185	Frais de colloques et séminaires	3 200,00	150,00 25 410,56	57 780,00
62	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	56 680,00		
6218	Service remplacement Centre de gestion	1 500,00	0,00	1 500,00
6228	Rémunération d'intermédiaires	15 000,00	13 905,00	15 000,00
6231	Frais d'insertion	1 000,00	390,00	600,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	1 428,00	1 500,00
6238	Publicité, publicat, relat publiques - Divers	25 000,00	0,00	25 000,00
6251	Voyages et dépacements	2 400,00	1 050,58	2 400,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	1 500,00	374,47	1 500,00
6261	Frais d'affranchissement	1 500,00	552,58	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	2 000,00	1 534,20	2 000,00
6281	Concours divers (cotisations,)	3 000,00	2 541,77	3 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 100,00	1 980,00	2 600,00
62876	Remboursement de frais au GFP de rattachement (parkings)	1 080,00	1 080,00	1 080,00
6288	Divers	100,00	573,96	600,00
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	6 400,00	3 136,81	7 000,00
6332	Cotisations versées au FNAL	300,00	136,39	300,00
6336	Cotisation au CNFPT et CDG	2 800,00	3 000,42	3 200,00
				3 500,00



64	CHARGES DE PERSONNEL	225 960,00	227 045,11	247 060,00
64111	Rémunération principale - Titulaires	107 000,00	123 437,03	128 000,00
64112	NBI, Supplémént familial et indemnité de résidence	2 100,00	2 002,56	2 100,00
64114	Personnel Titulaire - Indemnité inflation	0,00	200,00	0,00
64131	Rémunération - Non titulaires	55 900,00	52 526,93	55 900,00
64134	Personnel non Titulaire - Indemnité inflation	0,00	200,00	0,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	29 000,00	28 849,34	29 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	27 000,00	16 491,62	27 000,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	2 300,00	2 057,63	2 300,00
6456	Versement au FNC du supplément familial	1 300,00	0,00	1 400,00
6458	Cotisation aux autres organismes sociaux	1 060,00	1 060,00	1 060,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	300,00	220,00	300,00
6488	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 510,00	20 065,58	20 510,00
6531	Indemnités - Elus	19 000,00	18 820,84	19 000,00
6533	Cotisations de retraite	1 500,00	1 243,69	1 500,00
65888	Charges diverses de gestion courante	10,00	1,05	10,00
66	CHARGES FINANCIÈRES	1 400,00	304,75	1 400,00
6688	Autres charges financières	1 400,00	304,75	1 400,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	27 342,72	27 306,19	28 462,81
6811	Dotations aux amort. des immo incorporelles et corporelles	27 342,72	27 306,19	28 462,81
	OPÉRATIONS NON VENTILLÉES	6 964,28	0,00	10 712,79
022	Dépenses imprévues	6 964,28	0,00	10 712,79
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
				586 990,00

Les principaux points suivants sont à noter :

- ⇒ Résultat d'exercice reporté : le déficit de l'année 2022 a été reporté.
- □ Compte 60: achats et variation des stocks: augmentation par rapport au budget 2022 principalement pour répondre à l'évolution des dépenses d'énergie, électricité et carburant.

 Le poste « Autres fournitures non stockées » concerne l'achat des fournitures pour l'opération « Voulez-vous (re)planter des haies ? » qui connait chaque année un grand succès.
- ⇔ Compte 61 : services extérieurs :
 - En 611: budget équivalent pour les contrats de prestation de services: suivis naturalistes du site Natura 2000, accompagnement technique pour les MAEC, démarrage des actions PAT
 - En 61521: budget équivalent pour l'achat des plants dans le cadre de l'opération
 « Voulez-vous (re)planter des haies ? »
 - En 617 : montant budgété prioritairement fléché pour les dépenses d'étude pour le « projet étudiant 2023 » visant à faire le bilan des opérations « haies » menées depuis 2014 par le Pays
- ⇒ Compte 62 : autres services extérieurs :
 - En 6228 : maintien du budget identifié pour l'accompagnement technique auprès du Pays pour les MAEC 2023 assuré par les chambres d'agriculture 36 et 37
 - En 6238: maintien d'un budget significatif pour les sessions de formation TVB et d'autres dépenses liées à des actions et outils de communication sur les missions portées par le Pays



- En 6281: maintien du budget pour l'adhésion à diverses structures, pas de nouvelle adhésion prévue (les dernières concernaient Adéfibois et A2i).
- ⇒ Compte 63 : légère augmentation prévue des cotisations et taxe foncière payée à l'OPAC 36.
- Compte 64 : charges de personnel : Comme prévu lors de l'examen du ROB, l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice 2023 s'articulera autour :
 - o d'une enveloppe adaptée en cas d'évolution salariale en cours d'année pour les agents (changement d'échelon et avancement de grade) ;
 - o d'une adaptation possible en raison des renouvellements de personnels prévus au cours de l'année : départ en retraite de la secrétaire comptable et fin du contrat à durée déterminée de la chargée de mission environnement ;
 - o d'une possible hausse du point d'indice pour prendre en compte l'inflation.
- ⇒ Comptes 65 et 66 : pas d'évolution, maintien du cadre de la dépense.
- ⇒ Opérations non ventilées: un montant a été prévu comme chaque année, en cas de nécessité, sur la ligne de dépenses imprévues.

Recettes

Chap/ article	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CA 2022	BP 2023
002	TOTAL RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	45 471,74	45 471,74	0,00
64	PERSONNEL	2 097,26	4 098,16	1 400,00
619	Rabais, remises, ristournes obtenus sur services extérieurs	0,00	920,06	1 000,00
6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	1 697,26	0,00	0,00
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	400,00	400,00	400,00
6479	Remboursement sur autres charges sécurité sociales	0,00	2 778,10	0,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	450,00	300,00	450,00
70688	Autres prestations de services	450,00	300,00	450,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS DE PARTICIPATION	509 578,00	379 829,18	580 440,00
7472	Participations - Région, DREAL et DRAAF	186 345,00	139 351,36	186 000,00
7473	Participations - Département	13 340,00	13 340,00	13 340,00
74748	Participation Leader	0,00	0,00	0,00
74758	Participations - Groupement collectivités - Autres groupements	188 475,00	188 474,76	193 500,00
7477	Fonds structurels	103 818,00	22 734,96	162 000,00
7478	Participations - Autres organismes	6 000,00	8 325,60	20 600,00
7488	Autres participations	11 600,00	7 602,50	5 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 210,00	4 625,55	4 700,00
752	Revenus des immeubles	4 200,00	4 500,00	4 600,00
7588	Autres produits de gestion courante	10,00	125,55	100,00
42	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00
777	Quote part des subv d'inv. Transférée au cpte de résultat	0,00		0,00
	TOTAL	561 807,00	434 324,63	586 990,00



Les principaux points suivants sont à noter :

- ⇒ Compte 70 : produits des services, du domaine et ventes diverses : prestations de création graphique et de mise en page de bulletins municipaux (3 communes bénéficiaires)
- ⇒ Compte 74: dotations et participations:
 - 7472 : Région, DREAL et DRAAF : Animation territoriale CRST, Opération haies 2022, animation TVB 2022-2023, animation du PAT et animation du site Natura 2000
 - o 7473 : contribution inchangée du Conseil Départemental
 - 74758 : contributions actualisées des EPCI conformément aux dispositions validées lors de l'examen du ROB; contribution portée de 2,1041 à 2,1763 euros par habitant, d'où les montants par EPCI suivants :
 - 163 505,42 euros pour Châteauroux Métropole
 - 29 972,00 euros pour la CCVIB
 - 7477 : Fonds structurels européens : de nombreuses subventions restent à recevoir portant sur les prestations suivantes : coopération LEADER « Mettons la main à la PAT », animation TVB 2020-2022, animation LEADER 2022, animation PAT 2022 ; de plus de nouvelles demandes de subventions sur cette ligne concernent les postes « PAT », LEADER, l'animation TVB et Natura 2000 pour 2023
 - 7478 : autres organismes : sont prévus la participation annuelle de l'ADEME, pour l'animation du COT EnR, et de l'OFB, qui finance le « projet étudiant 2023 »
 - 7488: autres participations: elles concernent les bénéficiaires de l'opération « Voulez-vous (re)planter des haies? » qui contribuent aux dépense des plants et fournitures et à l'animation TVB.
- ⇒ Compte 75 : autres produits : il s'agit du loyer de l'association A3P hébergée dans les locaux du Pays.

La section d'investissement du Budget Primitif 2023 s'équilibre à hauteur de **94 340,75 euros**. Les éléments détaillés de la section d'investissement sont présentés ci-après :

Dépenses

Chap/ article	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022	BP 2023
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
10	DOTATIONS FONDS ET RÉSERVES	0,00	0,00	0,00
40	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
13918	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	0,00	0,00	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	0,00	0,00	0,00
19	DIFFÉRENCES SUR RÉALISATIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	0,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 784,53	877,00	71 500,00
202	Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme	35 500,00	0,00	15 500,00
2031	frais d'études	0,00	0,00	55 000,00
2051	Concession et droit simil, brevets, licences, logiciels	284,53	877,00	1 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 500,00	1 173,58	7 500,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 000,00	1 173,58	4 000,00
2184	Mobilier	500,00	0,00	500,00
2188	Autres immobilisations	3 000,00	0,00	3 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00
2312	Agencement et aménagement de terrains	0,00	0,00	0,00
020	DEPENSES IMPREVUES	24 728,50	0,00	15 340,75
TOTAL		68 013,03	2 050,58	94 340,75



Les principaux points suivants sont à noter :

- ⇒ Compte 20 : immobilisations incorporelles :
 - O Maintien d'une enveloppe pour la mise à jour ou le suivi du SCoT, le cas échéant
 - O Budget prévu pour la réalisation de l'étude stratégique de développement économique à l'échelle du Pays (mise à jour d'une étude de 2014)
- ⇒ Compte 21: immobilisations corporelles:
 - En 2183 : maintien d'un budget pour le matériel de bureau et informatique pour permettre le renouvellement du matériel parfois ancien
 - o En 2184 et 2188 : pas d'évolution, maintien du cadre de la dépense.
- ⇒ Opérations non ventilées: un montant a été prévu comme chaque année, en cas de nécessité, sur la ligne de dépenses imprévues.

Recettes

Chap/ article	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022	BP 2023
001	TOTAL RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	40 528,50	40 528,50	65 877,94
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
024	CESSIONS D'IMMOBILISATION	0,00	0,00	0,00
10	DOTATIONS, FONDS ET RÉSERVES	141,81	93,83	0,00
10222	FCTVA	141,81	93,83	0,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	0,00	0,00	0,00
19	DIFFÉRENCES SUR RÉALISATIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	0,00	0,00	0,00
40	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	27 342,72	27 306,19	28 462,81
2802	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	26 241,71	26 241,71	26 250,47
28051	Concession et droit simil, brevets, licences, logiciels	0,00	0,00	877,00
28183	Autres immobilisations corporelles Mat.de bureau et mat.informatique	0,00	0,00	369,07
28184	Autres immobilisations corporelles Mobilier	648,39	611,86	605,26
	Autres immobilisations corporelles Autres immobilisations corporelles	452,62	452,62	361,01
28188 TOTAL	Autres miniophisations corporenes	68 013,03	67 928,52	94 340,75

Les principaux points suivants sont à noter :

- ⇒ Résultat reporté : l'excédent de l'année 2022 a été reporté.
- ⇒ Compte 10 : dotations, fonds et réserves, FCTVA : baisse prévue
- ⇒ Compte 28 : budget prévu conformément aux prévisions établies avec les services fiscaux, pour les amortissements des immobilisations.

Après l'avis favorable du Bureau Syndical le 19 janvier 2023, il convient de procéder au vote du Budget Primitif 2023.



Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE et ADOPTE le Budget Primitif 2023.

(Délibération CS 23-02-05)

Point n° 7 : proposition d'un contrat à durée indéterminée pour le poste de chargée de mission environnement

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que Madame Élodie JOLIVEAU-VALLÉE, chargée de mission environnement au sein du Pays depuis bientôt 6 ans, arrivera au terme de sa dernière année de CDD le 9 avril 2023.

La qualité du travail assuré par cet agent est à souligner, comme cela apparaît depuis son recrutement en 2017 à travers ses différents comptes rendus d'entretiens professionnels.

Madame Élodie JOLIVEAU-VALLÉE est connue et son travail et son professionnalisme sont également reconnus auprès des élus, partenaires, particuliers,... avec lesquels elle a régulièrement des contacts au travers de ses missions sur le territoire du Pays et du site Natura 2000 de la vallée de l'Indre. De plus les missions assurées par cet agent sont amenées à se poursuivre dans les prochaines années : les financements sur les actions de la Trame Verte et Bleue sont assurés dans le cadre du CRST en cours et la maitrise d'ouvrage du site Natura 2000 a été de nouveau confiée au Pays Castelroussin Val de l'Indre début 2022 et pour une durée de 3 ans.

La faisabilité pour proposer un Contrat à Durée Indéterminée (CDI) à Madame Élodie JOLIVEAU-VALLÉE a été étudiée en lien avec le Centre de Gestion de l'Indre. Ainsi afin de poursuivre les actions lancées et pilotées par le Pays Castelroussin Val de l'Indre dans le domaine de l'Environnement, il a donc été envisagé de proposer un CDI à Madame Élodie JOLIVEAU-VALLÉE au terme de son CDD actuel.

Le Bureau Syndical du Pays a émis un avis favorable sur cette proposition le 17 novembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- VALIDE la proposition de contrat à durée indéterminée pour le poste de chargée de mission environnement,
- AUTORISE le Président à signer tous les actes afférents.

(Délibération CS 23-02-06)

Point n° 8 : recrutement de la nouvelle assistante de direction - comptable

Monsieur Luc DELLA-VALLE informe les membres du Comité Syndical que madame Françoise MEICHE a quitté ses fonctions de secrétaire-comptable au sein du Pays Castelroussin Val de l'Indre le 31 janvier 2023.

La vacance de poste pour le recrutement d'une nouvelle assistante de direction - comptable a été déclarée auprès du Centre de Gestion le 30 novembre 2022, et le poste a été ouvert jusqu'au 2 janvier 2023.

A l'issue de cette période, quatre candidates ont fait acte de candidatures. Après examen, trois candidatures répondant aux compétences et qualités attendues ont été retenues.



Seules deux candidates se sont présentées devant le jury de recrutement organisé au sein des locaux du Pays Castelroussin Val de l'Indre le 13 janvier 2023.

La candidature de Madame Marielle BERKOVICZ, actuellement employée au centre social du quartier Saint Jean par la ville de Châteauroux, a été retenue. Celle-ci est actuellement contractuelle en CDI, à un niveau de grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe. Un contrat similaire au sein du Pays Castelroussin Val de l'Indre lui a été proposé.

Madame Marielle BERKOVICZ a accepté le poste et des discussions sont en cours avec la ville pour fixer la date de prise de poste.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE le recrutement de la nouvelle assistante de direction comptable,
- AUTORISE le Président à signer tous les actes afférents.

(Délibération CS 23-02-07)

Point n° 9 : mise à jour du tableau des effectifs des emplois

Monsieur Luc DELLA-VALLE indique que suite aux évolutions des effectifs présentées aux points précédents, la mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents est nécessaire :

Catégorie	Filière	Cadre d'emploi	Grade	Fonctions	Temps de travail
С	Administrative	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 1ère classe Contractuel CDI	Assistante de direction - comptable	Temps plein
С	Administrative	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Chargée de communication	Temps plein
A	Administrative	Attaché territorial	Attaché territorial Contractuel CDI	Chargée de mission environnement	Temps plein
A	Technique	Ingénieur territorial	Ingénieur principal	Directeur et agent de développement	Temps plein

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents au sein du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

(Délibération CS 23-02-08)

Point n° 10 : point sur le dossier de candidature pour le programme LEADER 2023-2027

Monsieur Luc DELLA-VALLE présente l'avancement du dossier de candidature pour le prochain programme LEADER. Pour mémoire le Pays Castelroussin Val de l'Indre, avec le Pays de Valençay en Berry, a candidaté auprès de la Région Centre-Val de Loire pour faire bénéficier le territoire du prochain programme LEADER.



La région est dotée globalement pour ce nouveau programme de près de 22 M€ pour les 5 prochaines années (2023-2027). Le 16 décembre 2022, elle a informé qu'après examen et notation des dossiers, les 23 territoires qui avaient fait acte de candidature étaient sélectionnés. Toutefois, le montant total des enveloppes demandées s'élève à 33 M€.

La Région a donc indiqué dans sa réponse qu'elle s'apprête à répartir l'enveloppe entre les GAL (Groupes d'Action Locale) retenus, sans préciser les modalités de cette répartition.

Elle prévoit d'informer les territoires courant février 2023 sur l'enveloppe qui sera attribuée.

Il pourrait alors être demandé d'adapter et d'ajuster les fiches actions et la maquette financière proposées, ceci au plus tard mi-mars en vue de la sélection des candidatures définitives pour le 1er avril 2023 et le début de la phase de conventionnement.

Le Pays castelroussin Val de l'Indre, avec le Pays de Valençay en Berry, ont souhaité écrire à la région afin d'appuyer sa demande de financement LEADER à hauteur de 2 M€. Le courrier des deux Pays sollicite également la Région sur la bonification qui avait été annoncée, sans que les modalités soient précisées, pour les territoires ayant choisi de s'associer. Le courrier a été adressé à la région en date du 5 janvier 2023, une réponse est espérée rapidement.

Il est précisé que dans le cas où la Région attribuerait une dotation moins élevée que celle sollicitée, il serait nécessaire de diminuer l'ambition des actions proposées.

Sans attendre et suite à la réponse favorable de la Région, les 2 Pays se sont rapprochés afin de préparer la mise en place des outils de gouvernance.

Le calendrier à venir prévoit ainsi les étapes suivantes :

- <u>avant fin janvier 2023</u> : saisine des EPCI et des structures privées proposées pour composer le futur comité de programmation.

Pour mémoire le dossier de candidature a retenu la composition suivante :

- Collège Privé (12 membres au moins) :
 - 6 membres issus des Conseils de Développement (3 chacun)
 - 6 représentants de structures départementales :
 - Chambre d'Agriculture de l'Indre
 - Comité départemental de randonnée pédestre
 - Ligue de l'enseignement de l'Indre
 - Fédération des chasseurs
 - Indre Nature
 - L'agence d'Attractivité de l'Indre.

Cette composition sera complétée par d'autres structures représentatives du territoire (chambre de métiers et de l'artisanat, chambre de commerce et de l'industrie...) sous réserve de leur accord. Cette liste est encore susceptible d'être amendée selon les propositions qui pourraient émerger du territoire.

- Collège Public (10 membres) :
 - Les 2 présidents de Pays
 - 4 représentants des EPCI du Pays Castelroussin Val de l'Indre
 - 4 représentants des EPCI du Pays de Valençay en Berry
- réponse de chaque instance sollicitée pour fin février / début mars 2023.
- 1ère réunion du comité de programmation prévue fin mars / début avril 2023.

Cette réunion visera à préparer le règlement intérieur, celui-ci devant fixer les modalités d'organisation du futur GAL (Groupe d'Action Local).



Elle visera également à fixer la composition des groupes de travail (GT) par thématiques (fichesaction) qui sont prévus au nombre de 4 :

- Développer des services à la population et contribuer à un territoire inclusif en milieu rural
- Renforcer une politique économique locale basée sur les spécificités du territoire
- Préparer le territoire aux enjeux climatiques de demain
- Coopération.

Il est prévu que chaque « GT » se composera a minima de :

- deux élus (1 par pays);
- un animateur spécialisé (un des 2 animateurs de chaque Pays);
- un ou deux membres des Conseils de développement des Pays ;

Des représentants des structures départementales pourront être associés en fonction des thématiques et de leur domaine de compétence.

Pour mémoire les « GT » auront pour mission de préparer puis de suivre les différents appels à projets prévus tout au long du programme.

Des appels à candidatures seront opérés prochainement pour composer le comité de programmation (sollicitation des EPCI notamment) puis les différents groupes de travail par thématiques.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

 PREND ACTE de l'avancement du dossier de candidature pour le prochain programme LEADER 2023-2027 déposé par le Pays Castelroussin Val de l'Indre avec le Pays de Valençay en Berry.

(Délibération CS 23-02-09)

Point n°11: point sur la programmation LEADER 2014-2022 et validation du plan de financement du poste de chargé de mission LEADER jusqu'en 2024

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que lors de la précédente programmation LEADER, le GAL Castelroussin avait été doté d'une enveloppe financière au démarrage du programme de 800 000 euros pour la période 2014-2020. Après la prolongation du programme jusqu'en 2022, un avenant a permis de compléter la dotation par une enveloppe supplémentaire de 145 300 euros.

Le dépôt des dossiers de demande de subvention LEADER pour la programmation 2014-2022 s'est achevé le 31 décembre 2022. La programmation 2014-2022 doit s'achever le 31 mars 2023 avec un conventionnement au plus tard le 30 juin 2023. Les demandes de paiement devront quant à elles être déposées le 31 décembre 2024 dernier délai pour un paiement au plus tard le 31 décembre 2025.

En prenant en compte les derniers projets en cours de programmation, un total de 46 projets a été financé sur le territoire.

La consommation globale de l'enveloppe financière devrait atteindre 99,97 %, soit un solde de 307,54 euros sur le montant global de 945 300 euros du programme.

Monsieur Thibault MOURIER effectue une présentation plus détaillée des 46 projets.



Ceux-ci se répartissent par fiche-action comme suit :

Intitulé fiche-action	Nombre de dossiers	Solde	Montants engagés	
FA1 - attractivité	2	0€	55 000,00 €	
FA2 - économie	3	0€	108 848,00 €	
FA3 - circuit court	9	40,14 €	194 445,58 €	
FA4 - environnement	10	0€	126 991,50 €	
FA5 - services innovants	10	0€	207 188,50 €	
FA6 - coopération	3	0€	34 076,42 €	
FA7- animation	9	267,40€	218 750,00 €	
Total	46	307,54 €	945 300,00 €	

Pour assurer la fin de la programmation 2014-2022, le GAL Castelroussin a prévu d'affecter 50% du temps du chargé de mission LEADER sur l'année 2023. Le plan de financement de ce poste avait été validé lors du précédent Comité Syndical le 5 décembre 2022.

Pour l'année 2024, le GAL a prévu de dédier 0,2 ETP à la gestion du programme LEADER 2014-2022 afin d'assurer la réalisation des objectifs prévus. Les missions pour cette année 2024 seront les suivantes :

- Accompagnement des porteurs de projets dans la réalisation des demandes de paiement
- Gestion administrative et financière pour un suivi sécurisé et conforme des fonds européens
- Evaluation de la programmation 2014-2022.

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre mettra à disposition de l'animateur LEADER les moyens nécessaires à l'exercice de ses missions.

En conséquence le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses	Montant euros TTC	FEADER - LEADER	Autofinancement Pays
Poste gestion LEADER 0,2 ETP Thibault MOURIER	8 520,48 euros	80 % 6 816,38 euros	20 % 1 704,10 euros
Total	8 520,48 euros		

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- PREND ACTE du bilan de la programmation LEADER 2014-2022,
- APPROUVE le plan de financement du poste (0,2 ETP) de l'animation LEADER pour l'année 2024,
- AUTORISE le Président à solliciter le FEADER sur la mesure 19.4 (fiche action 7) du programme LEADER à hauteur de 80 % soit 6 816,38 euros.

(Délibération CS 23-02-10)

Point n°12 : point sur le projet alimentaire de territoire (PAT) : appel à candidatures

Monsieur Michel GEORJON rappelle l'historique de l'implication du Pays Castelroussin Val de l'Indre sur les questions de relocalisation de l'alimentation depuis 2011. Le Pays est notamment à l'origine de la création, avec le Parc Naturel Régional de la Brenne, de Cagette et Fourchette, plateforme d'approvisionnement en produits locaux pour la restauration collective. De plus, les territoires ont intégré les questions de relocalisation dans leur programme LEADER et leur Contrat Régional de Solidarité Territorial.



En 2018, le Pays a été sollicité par des acteurs du territoire pour intégrer une démarche de projet Alimentaire Territorial (PAT) commune avec le Parc Naturel Régional de la Brenne. En 2019, un travail de coopération dans le cadre du programme LEADER a été réalisé en parallèle de cette démarche PAT. En 2020, un service civique a travaillé sur le diagnostic de territoire, qui a esquissé des premières orientations.

Enfin en 2021, la candidature du Pays Castelroussin Val de l'Indre a été retenue au volet B de la mesure 13 du Plan de Relance et a été labellisé « PAT en émergence ». Le Pays a fait le choix de dédier un demi ETP à l'animation de son PAT. Ce dernier a été financé en 2021 et en 2022 par le CRST, le programme LEADER et la DRAAF (plan de relance).

Le Pays Castelroussin se positionne comme coordinateur des démarches existantes en favorisant la mise en réseau des acteurs (collectivités, associations, Chambre d'agriculture, producteurs, consommateurs, etc.).

Par ailleurs, la gouvernance a été conçue dans la candidature PAT et est bâtie comme suit :

- Le groupe alimentation

Le premier organe créé et moteur des prémices du PAT est le groupe alimentation, l'organe politique. Il réunit 6 élus volontaires et intéressés par la thématique de l'alimentation.

- Le CLAP : Conseil Local de l'alimentation de Proximité

Cet organe consultatif a vocation à rassembler l'ensemble des acteurs de l'alimentation pour favoriser les échanges, la rencontre et les expériences. Cet organe s'ouvre aux acteurs de la société civile : associations, collectifs citoyens, chambres consulaires, syndicats, producteurs,...

Des groupes de travail thématiques seront créés pour chacune des actions du PAT Castelroussin à l'issu du prochain CLAP prévu début 2023.

- Le COPIL : Comité de Pilotage

Le COPIL est l'organe décisionnel du PAT. Après une réunion initiale en 2019, une nouvelle réunion du COPIL s'est tenue au cours du deuxième trimestre 2022.

Cette réunion avait permis de valider le principe de l'organisation d'une réunion du CLAP, qu'il s'agit maintenant de préparer afin d'avancer de manière opérationnelle sur la base du plan d'actions validé en 2022 qui s'articule, pour mémoire, autour des enjeux suivants :

- En faveur de l'agriculture et des circuits courts ;
- En faveur de la commercialisation de produits locaux en circuits courts ;
- En faveur de la restauration collective et la mise en conformité suite à la loi Egalim;
- En faveur de l'accès à une alimentation de qualité pour tous.

Le calendrier présenté lors de la réunion du Bureau Syndical le 19 janvier 2023 a prévu de fixer une prochaine réunion du CLAP en mars-avril 2023 (date à déterminer prochainement).

Auparavant et afin d'arrêter l'ordre du jour du prochain CLAP et les actions sur lesquelles travailler prioritairement, il est proposé de réunir prochainement les élus du groupe alimentation. Pour mémoire les élus qui composaient ce groupe à l'origine, en 2021, étaient les suivants : Pascale BAVOUZET, Régis BLANCHET, Michel GEORJON, Martine LACOTTE, Jean-Pierre LEMIERE et Christophe VANDAELE. Le départ de M. LEMIERE notamment justifie de revoir aujourd'hui la composition de ce groupe alimentation.



Il est donc fait un appel à candidatures auprès des élus du Comité Syndical afin d'actualiser et compléter le groupe alimentation en charge d'élaborer et piloter la stratégie et la mise en œuvre du projet alimentaire de territoire (PAT) du pays Castelroussin Val de l'Indre. Un mail spécifique sera adressé à l'ensemble des membres du Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

 PREND ACTE de l'avancement du projet alimentaire de territoire (PAT) et de l'appel à candidatures.

(Délibération CS 23-02-11)

Point n°13: questions diverses / agenda

Monsieur Luc DELLA-VALLE informe les participants des dates des prochaines réunions des instances administratives du Pays :

- Bureau Syndical : le jeudi 4 mai 2023 à 18h00 (Déols salle du conseil municipal)
- Comité Syndical : le mardi 6 juin 2023 à 18h00 (Mâron)

D'autre part il rappelle les réunions suivantes auxquelles les membres du Comité Syndical sont invités à participer :

- Invitation de la Région Centre Val de Loire pour une présentation de la nouvelle démarche de territorialisation, notamment le rôle des prochains CRST, le mercredi 01 mars à 17h30 (Lycée Pierre et Marie Curie salle polyvalente à Châteauroux)
- invitation de l'ADEME régionale Centre Val de Loire qui organise un « ADEME'Tour » du 6 au 17 mars 2023. La « Journée n°5 », fixée le 10 mars 2023 avec un rendez-vous à Déols permettra notamment de visiter (en matinée) le projet de géothermie à Niherne.
- Informations et inscriptions : https://sites.google.com/view/ademetour-des-enr/

Le Comité syndical

- A PRIS ACTE de l'ensemble des informations communiquées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h15.